

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212592 - 79ÈME ANNÉE

L'ONU appelle les Etats à anticiper les conséquences d'El Niño



L'ONU a appelé les gouvernements à anticiper les conséquences du phénomène météorologique El Niño qui vient officiellement de débiter, généralement associé à une hausse des températures mondiales, "pour sauver les vies et les moyens de subsistance".

D'ailleurs, le Parti Communiste réunionnais propose depuis des décennies l'anticipation et l'adaptation du territoire réunionnais aux changements climatiques, afin d'éviter des drames comme ceux qui ont été constaté ces dernières années.

"L'arrivée d'El Niño augmentera considérablement la probabilité de battre des records de température et de déclencher une chaleur plus extrême dans de nombreuses régions du monde et dans les océans", a souligné le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas.

Le phénomène El Niño se poursuivra toute l'année à une intensité qui devrait être *"au moins modérée"*, a indiqué l'ONU qui annonce à son tour "le début de l'épisode", avec une probabilité de 90% pour qu'il se poursuive au second semestre.

Le 8 juin, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) avait déjà annoncé l'arrivée officielle d'El Niño, assurant qu'il *"pourrait conduire à de nouveaux records de températures"* dans certaines régions.

L'effet sur les températures mondiales se manifeste généralement dans le courant de l'année qui suit le développement du phénomène et donc ses effets seront probablement plus apparents en 2024.

"L'arrivée d'El Niño augmentera considérablement la probabilité de battre des records de température et de déclencher une chaleur plus extrême dans de nombreuses régions du monde et dans les océans", a souligné le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas, dans le bulletin de l'organisation.

"L'annonce d'un épisode El Niño par l'OMM est un signal donné aux gouvernements du monde entier pour qu'ils se préparent à en limiter les effets sur notre santé, nos écosystèmes et nos économies", a assuré ce dernier.

Le secrétaire général de l'OMM pointe l'importance des systèmes d'alertes

précoces et des mesures d'anticipation des phénomènes météorologiques extrêmes associés à ce phénomène climatique majeur *"pour sauver les vies et les moyens de subsistance"*.

El Niño se produit en moyenne tous les deux à sept ans et les épisodes durent généralement de neuf à douze mois. Il s'agit d'un phénomène climatique naturel associé au réchauffement des températures de surface de l'océan dans le centre et l'Est de l'océan Pacifique tropical. Mais l'épisode actuel *"s'inscrit toutefois dans le contexte d'un climat modifié par les activités humaines"*, a précisé l'OMM.

En perspective du phénomène El Niño, l'OMM avait prévu en mai qu'au moins l'une des cinq prochaines années, et la période de cinq ans dans son ensemble (2023-2027), seront les plus chaudes jamais enregistrées, battant le record de 2016.

Il existe aussi une probabilité de 66% que la température mondiale moyenne annuelle près de la surface dépasse temporairement de plus de 1,5°C les niveaux préindustriels pendant au moins une année entre 2023 et 2027.

"Cela ne veut pas dire que dans les cinq prochaines années, nous dépasserions le niveau de 1,5°C spécifié dans l'Accord de Paris, car cet accord fait référence à un réchauffement à long terme sur de nombreuses années. Toutefois, il s'agit d'un nouveau signal d'alarme", a averti Chris Hewitt, responsable des services climatologiques auprès de l'OMM.

El Niño est généralement associé à une augmentation des précipitations dans certaines régions du Sud de l'Amérique latine, du sud des États-Unis, dans la Corne de l'Afrique et en Asie centrale.

Ce phénomène peut provoquer de graves sécheresses en Australie, en Indonésie,

dans certaines régions de l'Asie du Sud et en Amérique centrale. En revanche, ses eaux chaudes peuvent alimenter les ouragans dans le centre et l'est de l'océan Pacifique, alors qu'elles peuvent freiner la formation d'ouragans dans le bassin atlantique.

Emeline K/Bidi dénonce la cagnotte en ligne en soutien au policier qui a tué Nahel

La députée de La Réunion, Emeline K/Bidi a interpellé le 4 juillet à l'Assemblée nationale les membres du gouvernement sur la cagnotte en ligne lancée en soutien au policier auteur du tir qui a tué Nahel, 17 ans à Nanterre la semaine dernière.

Quelques jours après la mort de Nahel 17 ans à Nanterre, la députée a tenu à dénoncer la cagnotte créée en soutien au policier auteur du tir, qui a entraîné le décès du jeune.

"En 5 jours cette cagnotte atteint déjà plus d'un million d'euros. Bien plus que son montant c'est son existence même qui me choque . Et plus encore. Le silence du gouvernement à son sujet", a souligné Emeline K/Bidi.

Cette dernière poursuit : *"Nous vous avons entendu appeler à la responsabilité des parents, exigés de la justice de la plus grande fermeté, multiplié les interpellations mais s'agissant de la cagnotte vous avez timidement annoncé qu'elle ne contribuait pas à l'apaisement. C'est peu dire. Voilà une cagnotte créée par un membre de l'extrême droite qui organise une récolte de fond pour le meurtrier d'un mineur".*

"Ne voyez-vous rien de choquant ? De profondément immoral ? De manifestement illégal à l'existence de cette cagnotte ? (...) Si ce n'est au nom de la morale madame la Première ministre, agissez au moins au nom du droit. (...) Vous avez le devoir d'agir qu'attendez-vous pour le faire ?", a posé la députée.



A cette question, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, soutient du policier incriminé, a répondu que *"ce n'est pas au pouvoir exécutif de pouvoir se substituer aux décisions judiciaires. Il appartient au tribunal de prendre la décision d'appliquer le code civil et de faire fermer cette cagnotte"*.

Selon lui, *"aucun membre du gouvernement n'a créé cette cagnotte que si on pouvait respecter deux principes. Le premier un principe d'équilibre et de pondération. Ce policier comme toutes les personnes qui n'ont pas été condamné par la justice définitivement à le droit à la présomption d'innocence"*.

De leurs côtés, les députés Mathilde Panot (LFI) et Arthur Delaporte (PS) ont annoncé le 3 juillet saisir la justice pour obtenir la fermeture de la cagnotte de soutien à la famille du policier auteur du tir qui a tué Nahel à Nanterre.

La cagnotte de la *"honte"* a été créée par l'ancien porte-parole de la campagne du candidat d'extrême droite, Eric Zemmour, Jean Messiha. Elle totalisait le 4 juillet près de 1,47 million d'euros.

"Cette cagnotte pourrait être considérée comme illégale" et *"doit fermer"*, a estimé Arthur Delaporte, qui a annoncé sur Twitter avoir saisi la procureure de la République de Paris, Laure Beccau au titre de l'article 40.

"Il ne fait aucun doute des intentions de l'initiateur de cette cagnotte qui utilise le drame de Nanterre pour asseoir et véhiculer des idées politiques appelant à la haine", a écrit à la procureure le député du Calvados. Pour Mathilde Panot, cheffe de file des députés LFI, cette cagnotte est *"une insulte aux proches de Nahel"*. Elle a invité à signer une pétition disant *"non à la cagnotte de la honte"*.

Le texte accompagnant la cagnotte de soutien au policier précise : *"Soutien pour la famille du policier de Nanterre, Florian M. qui a fait son travail et qui paie aujourd'hui le prix fort"*. Les deux députés considèrent que cela peut constituer une incitation à la haine, et peut provoquer un *"risque sérieux de trouble à l'ordre public eu égard au contexte particulièrement volatile dans le pays"*.

L'initiateur de la cagnotte, Jean Messiha, ancien du Rassemblement National et de Reconquête pendant la campagne présidentielle, a annoncé que la cagnotte a été fermée le 3 juillet dans la soirée. Celle-ci affichait une somme de 1.516.440 € collectés avant 20 heures.

Mort de Nahel, que s'est-il passé? Vers 8h du matin le 27 juin, les motards repèrent une Mercedes jaune immatriculée en Pologne roulant à *"vive allure"*. Les policiers activent alors leur gyrophare, se portent à hauteur du véhicule à un feu rouge et lui demandent de stationner.

La voiture redémarre, grille le feu et continue de rouler avant d'être coincée dans les bouchons. Les deux policiers se placent sur le côté gauche de la voiture en *"criant au conducteur de s'arrêter"*. Ils disent *"avoir tous deux sorti leurs armes et les avoir pointées sur le conducteur pour le dissuader de redémarrer en lui demandant de couper le contact"*. Un des policiers demande à Nahel *"d'ouvrir la fenêtre, ce qu'il a fait"*. Un des policiers a dit *"Je vais te mettre une balle dans la tête"*, et l'autre a dit *"shoote-le"*, des coups de crosse ont été donnés à Nahel par les deux policiers. Son pied a lâché la pédale de frein. La voiture automatique redémarre alors. Un des policiers tire alors à bout portant dans le thorax du jeune conducteur. Le véhicule finira sa course dans un panneau..

Le policier a été mis en examen pour homicide volontaire et placé en détention provisoire. *"Le parquet considère que les conditions légales d'usage de l'arme (par le policier) ne sont pas réunies"*, avait indiqué le procureur de Nanterre.



Lotonomi alimantèr, in rovandikassion inportan pou nou rényoné.

Apèl sa konm zot i vé ! Apèl ali lotonomi alimantèr, apèl ali lotosifizans alimantèr, apèl ali ankor la souvrènté si zot i vé. Lo nom sé riyin, sak i konte sé sak wi mète dedan. Mwin pèrsonèlman mwin la touzour panss in péi konm la Rényon, izolé dann loséan indien, i fo li gingn débrouyé pou nourri son popilassion.

Pou kossa, d'après zot, mi panss sa ? Pou kossa mi panss lo péi i doi produi son manzé ? Pars mwin lé né dann tan la dézyèm guèr mondyal é pandan la guèr-la, noute popilassion la soufèr in bonpé d'après sak nou téi antan noute papa, noute momon, granpèr-granmèr après rakonté.

Dann sak zot téi rakonte l'avé touzour in zistoir d'tiké : tiké pou dori, tiké pou mayi, tiké pou la grèss, tiké pou savon, boudikonte tiké pou toute.

Mé la pa pars ou l'avé tiké ké ou l'avé lo marshandiz é demoune téi déplass toutan

pou rode lo marshandiz zot la bézoin é sak l'avé téi fé marshé noir. Alor zot i rande azot konte koman lo manzé lé inportan.

Aprés, shak foi l'avé in pèryode de mank , so zistoir manzé téi ropran son linportanss égzazéré pou dessèrtin, normal pou d'ote é finalman sé pou sa ké noute zénération, épi sète la vni après, é après ankor, néna touzour lo soussi d'manzé. Mé sa lé pa vré solman pou nou rényoné, pars mi sipoz sa lé inportan in pé pou toulmoune dsi la tèr.

Alor sé pou sa, souvan défoi, mi parl lotonomi alimantèr é mi panss sa néna si tèlman l'inportanss ké sa i dovré ète d'après mwin in rovandikassion pou la mazorité d'moune issi La Rényon é selon mwin sa i dovré kontinyé d'ète pou noute popilassion in gran sizé d'révandikassion.

A bon antandèr salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433